

N°09-050822-06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	9
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Objet : Règlement intérieur du service de transport scolaire**

Par délibération du 10 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la convention par laquelle la Région Auvergne Rhône Alpes délègue à la commune de Vaujany sa compétence d'autorité organisatrice de transports.

Cette délégation de compétence permet notamment à la commune d'organiser les transports scolaires.

Il est proposé d'adopter un règlement intérieur de ce service de transport scolaire qui sera remis aux enfants et à leurs parents.

Ce projet de règlement est joint à la présente délibération.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Approuve le règlement intérieur du service de transports scolaire
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 09/08/22

Le Maire  
Yves GENEVOIS

